

## Compte Rendu de Séance Du Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an 2022, le premier du mois de juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Farges-en-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la Salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 25 mai 2022. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 25 mai 2022.

**Présents :** Alain JAUBERT, Martine GOUDIN, Jacques POURNIN, Cécile GILBERT, Frédérique LHERON, Mickaël ALLEGAERT, Hervé POLICARD, Sandrine COSSART, Lucien RELIEU, Liliane COQUIL, Virginie DEWOLF.

**Absent excusé :** Nicolas LECOMTE, Pierrick DANGERS, Marielle DREYFUS, Sophie LAVRAT.

**Pouvoirs :** Nicolas LECOMTE donne pouvoir à Hervé POLICARD,  
Marielle DREYFUS donne pouvoir à Martine GOUDIN,  
Sophie LAVRAT donne pouvoir à Cécile GILBERT.

**Secrétaire de séance :** Virginie DE WOLF

Séance ouverte à 20h10

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 07 avril 2022.**

### **2022-27 > Modification des statuts de la CDC La Septaine \_ Vidéo-protection**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de La Septaine,

Vu la délibération N°2022-03-020 en date du 07 mars 2022 portant prise de la compétence facultative « L'étude, l'installation et la maintenance de matériel de vidéo-protection sur le territoire des communes de La Septaine, ainsi que sur les axes stratégiques du territoire reconnus par l'étude gendarmerie »,

Vu la notification adressée par la Communauté de Communes de La Septaine,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la modification statutaire précitée.

*(Ce projet est préparé par la Gendarmerie qui étudie tout le territoire. Le financement de la vidéo-protection sera réalisé avec une subvention de l'État de l'ordre de 80% et par la CDC La Septaine).*

### **2022-28 > Budget BOULANGERIE \_ Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la perception demande des changements d'inscriptions de crédit.

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
	1068	- 588,36 €			
020		588,36 €			
	<b>Total</b>	0,00		<b>Total</b>	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition, cité ci-dessus.

**2022-29 > Budget COMMUNE \_ Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la perception demande des changements d'inscriptions de crédit.

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
21	21318	- 4 000,00 €			
040	21318	4 000,00 €			
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>Total</b>		<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition, cité ci-dessus.

**2022-30 > PLAN DE FINANCEMENT Nouveau Jeu**

Après avoir entendu l'exposé de Madame GOUDIN, maire-adjointe en charge de la commission Actions Sociales, concernant la nécessité de proposer de nouveaux jeux sur le parc, derrière la Mairie.

La proposition de l'installation d'une tyrolienne avec une subvention de la CAF du Cher.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux prévus	Montant HT	Subventions	
Jeux	6 674,00 €	CAF du Cher	5 339,20 €
		Autofinancement	2 669,60 €
<b>Total HT</b>	<b>6 674,00 €</b>		
TVA 20 %	1 334,80 €		
<b>Total TTC</b>	<b>8 008,80 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>8 008,80 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour l'installation d'un jeu de type tyrolienne.

**2022-31 > Gestion de la Maîtrise d'œuvre \_ Travaux rues des Lilas, Perdreaux et Rosiers**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences notamment en matière de marchés publics.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; dans le cadre des travaux concernant l'aménagement de l'espace public sur les rues des Lilas, des Perdreaux et des Rosiers de la commune de Farges-en-Septaine.

**2022-33 > Certification de la gestion durable de bois d'une collectivité publique**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de bois communaux les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC ;
  - D'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
  - De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par PEFC Ouest en cas de non-conformité de ses pratiques forestières aux engagements PEFC en tant que propriétaire ;
  - D'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui pourraient lui être demandées, s'exposerait à être exclu du système de certification PEFC Ouest ;
  - De s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
  - De s'engager à honorer la contribution quinquennale à PEFC Ouest ;
  - De signaler toute modification concernant les forêts communales et, (ou) sectionnelles engagées dans la démarche PEFC ;
- En cas d'application du régime forestier : le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Ouest.

**2022-34 > Renouvellement de l'autorisation du Maire à procéder au remplacement de l'adjoint technique territorial en détachement**

Vu le départ de l'adjoint technique territorial aux fonctions d'agent d'entretien des espaces verts pour la BA 702 en détachement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de un an,

Renouvellement du détachement,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remplacement de l'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**2022-35 > Budget COMMUNE \_ Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la perception demande des changements d'inscriptions de crédit.

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
040		- 5 430,49 €			
21		5 430,49 €			
	<b>Total</b>	0,00		<b>Total</b>	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition, cité ci-dessus.

## Informations et Questions diverses

**Commission VOIRIE.** Cécile GILBERT étudie nos dépenses en éclairage public avec l'aide de Lucien RELIEU, Sandrine COSSART et du SDE18. Elle a suivi une formation sur l'impact de l'éclairage public la nuit sur la biodiversité.

**Commission PROJET > Projet de la Halle :**

- Jacques POURNIN et Frédérique LHERON ont rencontré des producteurs BIO à Rians, pour nos futurs marchés de notre future halle.

- L'appel d'offre de la construction d'une halle de marché est lancé depuis le 25 avril 2022, clôture prévue le 07 juin 2022.

- Notre dossier de demande de subvention par le programme LEADER sera soutenu par Monsieur le Maire le 20 septembre 2022 (la réponse est attendue pour la mi-octobre 2022).

**Commission AFFAIRES SCOLAIRES et SOCIALES.**

-Martine GOUDIN et Sandrine COSSART nous font le retour de la Commission Affaires Scolaires de la CDC La Septaine. La garderie du matin sur l'ensemble du territoire de la CDC La Septaine n'ouvre le matin qu'à partir de 7h30, pas plutôt. La participation des familles aux frais de cantine va augmenter et sera calculé sur un barème comprenant cinq quotients familiaux.

Il a été voté que l'école primaire d'Avord n'aurait qu'un seul directeur.

Va avoir lieu la réunion d'attributions des demandes de dérogations scolaires.

-Toutes les communes de la CDC La Septaine souhaitent être rattachées à la même épicerie sociale. Aujourd'hui, trois d'entre elles sont de l'autre côté du polygone et sont attachées à l'épicerie sociale de Dun-sur-Auron.

Pourquoi les cloches de l'église ne sonnent plus toutes les heures ?

*Arrivée de Pierrick DANGERS à 22h00*

**Commission ANIMATION.**

Il est demandé à la CDC La Septaine de prévenir et de mettre dans leurs contacts, Frédérique LHERON qui doit avoir une relation privilégié avec celle-ci (exemple concret de l'organisation de la fête de la musique 2022).

Frédérique LHERON est en pleine préparation du « 13 juillet 2022 ».

**Commission ESPACES VERTS.**

Mickaël ALLEGAERT demande aux agents de remettre du caillou dans les massifs qui ont été créés devant la mairie. A l'automne, seront réalisées les plantations au lavoir.

La commission étudie l'implantation d'un verger pédagogique, comprenant l'emplacement, les subventions et le futur public visé.

Il note également qu'il serait bon de se pencher sur l'avenir d'un futur columbarium, sachant qu'il ne reste que deux emplacements à vendre.

Pour les gestions des apports volontaires. Il faudra refaire des photos du nouvel emplacement rue des Merisiers, mettre une nouvelle poubelle au Marais, fabriquer un claustra pour les poubelles du Mille Club et refaire de la publicité sur le tri sélectif.

*Fin de séance 23h30*

Fait à Farges-en-Septaine, le 19/08/2022

**La Secrétaire,**  
Virginie DE WOLF

**Le Maire,**  
ALAIN JAUBERT

